

Construisez votre mission de Service Civique

TITRE DE LA MISSION



LE SERVICE CIVIQUE DANS LE SPORT



DESCRIPTIF

PÉRIODE

Date de début :

Durée souhaitée : 6 mois 7 mois 8 mois 9 mois -- mois

THÉMATIQUE

- Sport et Eco-Attitude Sport Insertion et Solidaire Autre préciser...
- Ambassadeurs du sport & incivilités Sport et Santé

Pour discuter de votre mission :

CROS Nouvelle-Aquitaine : www.cros-nouvelle-aquitaine.org



L'ESSENTIEL DU SERVICE CIVIQUE

UN
ENGAGEMENT
VOLONTAIRE

16 À
25 ANS

SANS
CONDITION
DE DIPLÔME

6 À
12 MOIS

24h
SEMAINE
MINIMUM

L' ASP (Agence de Services et de Paiement) verse une indemnité au volontaire de 472.97€* par mois pour le compte de l'Etat.

La structure d'accueil doit être agréée par la DR-D-JSCS ou s'appuyer sur l'intermédiation. Elle a l'obligation de verser une aide en nature ou en espèces d'un montant mensuel minimum de 107.58€* correspondant aux frais exposés pendant la mission (frais de nourriture ou de transports pour se rendre sur le lieu de la mission).

Le volontaire donne de son temps et de son énergie au service d'une structure (association, collectivité territoriale,...).



www.service-civique.gouv.fr

* Indemnités au 01/02/2017 susceptibles d'évoluer.

Les agréments

Agréments des fédérations

Bénéficiez de l'agrément collectif de votre fédération pour accueillir des volontaires en Service Civique sans avoir à constituer de dossier.

Agrément direct

Pour accueillir un volontaire en mission de Service Civique, vous pouvez vous-même déposer un dossier au titre de l'engagement de Service Civique à télécharger sur le site

www.service-civique.gouv.fr

et l'adresser par courrier, en fonction de votre situation.

- Votre demande d'agrément relève du niveau national : adresser votre dossier à l'Agence du Service Civique,
- niveau régional : adresser votre dossier à votre DR-D-JSCS,
- niveau départemental : adresser à votre DDCS(P).

Avant de remplir le dossier, il est impératif de :

- Prendre le temps de concevoir son projet d'accueil.
- Lire avec la plus grande attention le référentiel des missions de Service Civique afin de bien appréhender les principes du Service Civique et les conditions dans lesquelles doit s'effectuer l'accueil des volontaires.

CROS et CDOS intermédiaires en Nouvelle-Aquitaine

Le Mouvement Olympique et Sportif s'engage dans l'intermédiation pour **faciliter les démarches administratives** et permettre à des associations de la région **d'accueillir des volontaires sur des missions d'intérêt général**. Cette solution est complémentaire aux agréments direct et national que peut solliciter une association auprès de la DR-D-JSCS ou de votre fédération.

« Volontaires de 18-25 ans »

Les avantages pour les associations sportives ?

Toutes les demandes administratives sont gérées par le CDOS ou le CROS :

- Montage du dossier de demande d'agrément,
- Élaboration du contrat,
- Inscription à ELISA,
- Rédaction des missions,
- Suivi des volontaires,
- Bilan de fin du Service Civique.

Informations sur les temps de formation des tuteurs et des volontaires :

- Formation du tuteur référent des associations,
- PSC 1,
- Formations civiques et citoyennes,
- Autres formations en fonction de la demande et du projet d'avenir du volontaire.

Suivi des volontaires par le CDOS ou le CROS :

- Aide à la définition du projet d'avenir,
- Suivi et accompagnement dans la démarche,
- Accompagnement du jeune

Quelle est la relation entre l'intermédiaire et le tuteur de l'association ?

Temps de rencontre entre le CDOS/CROS et le tuteur de l'association pour :

- Définir les missions du volontaire,
- Préparer la venue du volontaire,
- Vérifier si la mission est dans l'esprit du Service Civique,
- Inviter le tuteur à participer à la formation,
- Apporter des réponses aux interrogations du tuteur associatif,
- Donner des ressources nécessaires pour apporter une aide à l'accompagnement du volontaire,
- Suivre le jeune pendant sa mission.

Relater l'engagement du volontaire lors de sa mission :

- Comportement,
- Ponctualité et assiduité,
- Implication et motivation.

Exemple de missions

Les associations sportives peuvent accueillir un Service Civique dans le cadre de plusieurs thématiques (retrouvez ci-dessous quelques missions données à titre indicatif).

Sport et Eco-Attitude

Exemples :

- Elaborer des outils et des moyens d'information,
- Créer des occasions pour « *sensibiliser et informer* » les différents publics,
- Sensibiliser aux éco gestes,
- Aider à la mise en place d'un système de covoiturage ou d'utilisation des transports collectifs.

Sport Insertion et Solidaire

Exemples :

- Encourager la mixité valides/personnes en situation de handicap,
- Renforcer la dimension solidaire du sport,
- Participer à l'élaboration de l'accueil enfants/parents,
- Aider à l'organisation des déplacements des publics isolés en milieu urbain et rural.

Ambassadeurs du sport & incivilités

Exemples :

- Prévention des incivilités,
- Mettre en place des temps de prévention,
- Être présent sur les terrains de sport,
- Observer les comportements déviants.

Sport et Santé

Exemples :

- Promouvoir la pratique d'Activité Physique et Sportive pour la santé,
- Accompagner la découverte d'Activité Physique et Sportive,
- Création d'outils, diffusion d'informations et enquête,
- Lutter contre la sédentarité.

La mission sera adaptée en fonction du projet de l'association.

Pour plus d'informations sur l'intermédiation :

Site de Bordeaux : stephanie.renaud@cros-nouvelle-aquitaine.org

Site de Limoges : charlotte.ridoux@cros-nouvelle-aquitaine.org

Site de Poitiers : jeansebastien.blanc@cros-nouvelle-aquitaine.org

